



Création d'entreprise sous le statut aps pour un étranger

Par **Ismail ch**, le **01/08/2017** à **23:16**

Bonjour, rnJe suis un ex étudiant dans une école de commerce, j'ai eu mon master en logistique, et après avoir terminer les études j'ai eu le droit à un aps (autorisation provisoire de séjour). rnJe compte débiter une activité commerciale en créant une boutique en ligne et dans un magasin physique. rnLa question est, est ce que j'ai le droit d'obtenir un kbis et débiter l'activité en tant qu'auto entrepreneur avec un statut aps ? rnMerci d'avance.